



MAIRIE DE ODARS

16 allée des Pyrénées
31450 ODARS
Téléphone 05.62.71.71.40

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-03-05

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 14 mars 2024

PRÉSENTS : ARSÉGUEL Patrice - BRETHOUS Jacques – COUJOU-DELABIE Marie-Ange - DECROIX Jacques - FAURE Cécile – JOURNOU Mathieu - LUVISUTTO Alain - SCIE-NEGRIN Lydie - SORIANO Timothée

ABSENTS EXCUSES : BERTHELOT Béatrice donne procuration à ARSÉGUEL Patrice, HAMON Yann donne procuration à COUJOU-DELABIE Marie-Ange
JULIEN-DELANNOY Martine donne procuration à SCIE-NEGRIN Lydie

ABSENTES : CLARET Laurie - MERLE Laure

Secrétaire de séance : COUJOU-DELABIE Marie-Ange

Nombre de membres : **En Exercice** : 14 **Présents** : 9 **Votants** : 12

Participation : **Pour** : 12 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

DELIBERATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ ET D'ISOLATION DE LA TOITURE TERRASSE DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 20 décembre 2023, l'assemblée avait délibéré pour la réaliser des travaux d'étanchéité et d'isolation de la toiture terrasse de l'école afin d'augmenter la performance énergétique en augmentant l'épaisseur de l'isolation de 100 mm

Le devis de la société SCET d'un montant de 79 180€ HT avait été choisi et une subvention au taux le plus élevé a été sollicitée auprès du Conseil Départemental et de l'ETAT (DETR).

Suite à la demande de subvention à l'ETAT, l'instructrice du dossier demande de voter une nouvelle délibération, incluant les co-financeurs, les montants sollicités et la part de fonds

propres ainsi que le montant des dépenses de l'opération confié au plan de financement.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

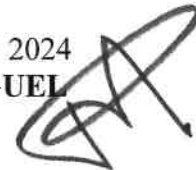
Plan de financement prévisionnel			
Travaux d'étanchéité et d'isolation des la toiture de la terrasse de l'école			
Mairie d'ODARS			
Dépenses		Recettes	
	Coût prévu HT		Prévisionnel € HT
Etudes	- €	<u>Fonds propres maître d'ouvrage</u>	
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)	- €	Autofinancement 30%	23 754.00 €
Travaux	79 180.00 €	Emprunt	
Matériels	- €	<u>Aides publiques</u>	
Mobilier	- €	Europe	- €
Acquisitions foncières	- €	Etat : DETR 30 %	23 754.00 €
		Etat : DSIL	- €
		Etat : autres	- €
		Région %	- €
		Département 31 40 %	31 672.00 €
		Départements : autres	- €
		CAF	- €
		Autres aide publiques -1	- €
		Autres aide publiques -2	- €
		Autres aide publiques -3	- €
		<u>Aides privées</u>	
		Fédérations	- €
		Mécénat	- €
		Autres aides privées	- €
Total dépenses € HT	79 180.00 €	Total recettes € HT	79 180.00 €
		Le 20 mars 2024	
		Si le projet génère des recettes (loyers) : fournir un tableau d'amortissement	
		Monsieur ARSÉGUEL Patrice, Maire	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le plan de financement prévisionnel tel que détaillé dans le tableau ci-dessus,
- De solliciter une subvention auprès :
 - o Département de 40% d'un montant de 31 672.00 euros HT
 - o ETAT (DETR) de 30 % d'un montant de 23 754.00 euros HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes d'aide financière.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait à ODARS, Le 20 mars 2024
Le Maire, **Patrice ARSÉGUEL**



Le Maire certifie informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.